



APPEL D'INTÉRÊT

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'École nationale d'administration publique (ENAP) invite les personnes exerçant une fonction de direction ou de gestion dans des organismes publics ou parapublics dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales à soumettre leur candidature, en vue de constituer une liste de personnes ayant un intérêt à faire partie de son conseil d'administration.

MISSION

L'ENAP est une école supérieure du réseau de l'Université du Québec. Depuis plus de 50 ans, elle contribue au développement de l'administration publique, à la fois comme champ de compétences et comme champ de pratique, par ses activités de formation (programmes de 2^e et 3^e cycles), de recherche et de soutien aux organisations. Elle représente non seulement une école de gestion vouée à l'excellence des administrations publiques d'aujourd'hui et de demain, mais également une référence en matière d'administration publique au Québec.

L'éthique est au cœur des actions de l'ENAP, que ce soit dans l'engagement par le leadership, la responsabilisation et la participation, dans le respect des personnes et des institutions, dans l'ouverture sur le monde, les cultures et les modes de pensée ou encore dans l'exemplarité du savoir-être et du savoir-agir pour le bien public.

L'ENAP développe, préserve et transmet des savoirs théoriques et pratiques en matière d'administration publique à travers l'enseignement, la recherche et l'accompagnement des ministères et organismes publics. L'ENAP forme une relève professionnelle, ainsi que des personnes en gestion et en recherche, de haut niveau, influentes et engagées envers les services publics pour relever les défis actuels et futurs des administrations publiques.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de seize (16) membres dont les modalités de désignation sont déterminées dans les [lettres patentes](#) de l'ENAP. Il exerce ses pouvoirs dans le respect de la mission de l'ENAP, conformément au Règlement de régie interne. Il agit dans le respect des principes de gouvernance reconnus afin de renforcer la gestion de l'établissement en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité, l'imputabilité et son rayonnement.

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES

Les personnes candidates doivent être des personnes exerçant une fonction de direction ou de gestion dans des organismes publics ou parapublics dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales.

Les champs d'expertise suivants seront pris en considération dans l'étude des candidatures :

- Communications et marketing;
- Gestion des risques;
- Gouvernance des ressources informationnelles;
- Gestion des ressources humaines.

CONDITIONS

- Les personnes membres du conseil d'administration sont nommées par le gouvernement pour un mandat d'une durée de trois ans, renouvelable consécutivement une fois.
- Le conseil d'administration tient cinq réunions régulières par année. La majorité des séances se déroulent en visioconférence.

- Les administratrices et les administrateurs ne sont pas rémunérés.
- Les administratrices et les administrateurs peuvent également être appelés à siéger à un des comités du conseil d'administration, soit le comité d'audit et des finances, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique.

DÉCLARATIONS OFFICIELLES

Les personnes pressenties pour siéger au conseil d'administration de l'École et présentées au gouvernement pour nomination auront à remplir les quatre (4) déclarations suivantes :

1. *Déclaration relative au cumul de revenus provenant du secteur public;*
2. *Déclaration et engagement relatifs aux intérêts et autres fonctions;*
3. *Déclaration de l'historique judiciaire et disciplinaire;*
4. *Déclaration relative à l'indépendance des administrateurs de sociétés d'État.*

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Soucieuse d'être représentative de la société québécoise et de s'enrichir de sa diversité, l'ENAP invite toutes les personnes qualifiées à manifester leur intérêt, en particulier les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes autochtones, les membres de minorités visibles et de minorités ethniques, ainsi que les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.

Toute personne intéressée et répondant au profil de compétences présenté plus haut est invitée à soumettre son dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitæ, **au plus tard le vendredi 6 novembre 2026, à 16 h**. Le dossier doit être acheminé en mentionnant « Candidature pour siéger au conseil d'administration – personne exerçant une fonction de direction ou gestion » dans l'objet du message par courriel à secretariat.general@enap.ca

Seules les personnes retenues seront contactées.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'École, par courriel, à secretariat.general@enap.ca.
